

Procès-verbal

108^e séance du conseil d'administration
Séance ordinaire qui s'est tenue le
lundi 7 novembre 2022 à 18 h 30 par vidéoconférence,
sous la présidence de M. Jacques Perreault

Présents : Mme Judy Bambach Mme Julie Boudreau Mme Mélissa Djadi Mme Geneviève Gagné Mme Caroline Lamoureux Mme Suzanne Lepage Mme Louise Paré M. Jacques Perreault, président Mme Maryse Poupart M. Normand Rivest	Absents : Mme Esther Fournier Dr Simon Kouz Dr Harry Max Prochette Mme Lucie Tremblay
	Invités : M. Philippe Ethier, PDGA Mme Annie Plante, DGA
	Secrétaire-rédactrice : Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale

La séance ordinaire du conseil d'administration a été précédée de la séance annuelle publique d'information. À cette occasion, le CISSS y a présenté les faits saillants de l'année 2021-2022 et les résultats financiers, de même que le rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 19h35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/11-182

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 26 septembre 2022

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/11-183

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré

APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« D'adopter les procès-verbaux de la séance du 26 septembre 2022 (séance à huis clos et séance publique) comme ils ont été présentés. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- Maison des aînés et maison alternative (MDA-MA) - Mascouche, Repentigny et Terrebonne : Comme annoncé le 18 octobre dernier, la livraison des MDA-MA est reportée étant donné que la Société québécoise des infrastructures (SQI) souhaite effectuer des vérifications additionnelles sur les constructions.

6. QUESTIONS DU PUBLIC

- Aucune question n'a été posée par le public.

7. INFORMATION

- Processus de désignation de certains membres du conseil d'administration (CA) : Le processus de désignation de certains membres du CA est maintenant terminé pour les collèges du Conseil des infirmières et infirmiers, conseil multidisciplinaire, conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, département de médecine générale, CRSP et comité des usagers. Les personnes suivantes ont été désignées afin de représenter leur collège respectif :
 - CII : Mme Caroline Lamoureux
 - CM : Mme Julie Boudreau
 - CMDP : Dre Roselyne Villiard
 - DRMG : Dr Harry Max Prochette
 - CRSP : Mme Mélissa Djadi
 - CU : M. Sylvain Chasle

La date de désignation par le ministre de la Santé et des services sociaux a été fixée au 11 novembre 2022, ce qui mettra fin aux mandats de M. Normand Rivest (comité des usagers) et Dr Simon Kouz (CMDP). Le président les remercie pour leur précieuse contribution.

- Membres du conseil d'administration nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux : des démarches sont en cours afin de combler les postes vacants à la suite des démissions de madame Thérèse Joly et de monsieur Renald Magny. Une demande a également été adressée au chef Sipi Flamand afin de soumettre une recommandation au ministre pour combler le poste laissé vacant à la suite de la démission de Mme Solange Dubé.
- Processus de nomination des membres indépendants : l'entrée en fonction des personnes nommées par le ministre se fera au plus tard à l'automne 2023.
- Une première rencontre a eu lieu entre les présidents directeurs généraux et les ministres Christian Dubé, Lionel Carmant et Sonia Bélanger
- Dossier des urgences : une nouvelle cellule nationale a été mise en place regroupant un certain nombre de personnes qui se voient sur une base régulière. Des pistes d'action ont été ciblées, notamment :

- Guichet d'accès de proximité (GAP) - en collaboration avec le DRMG.
 - Mise en place de cliniques IPS : un premier projet a été implanté à Montréal. Au CISSS de Lanaudière, des infirmières praticiennes spécialisées sont déployées pour prendre en charge un certain nombre de patients.
 - Mise en place de différents services favorisant l'hébergement à domicile et la capacité de maintenir les personnes dans leur milieu.
- La Semaine de la proche aide se déroule du 7 au 11 novembre 2022.

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU 24 OCTOBRE 2022

Le président informe de la nomination de Mme Judy Bambach à titre de présidente du comité de gouvernance et d'éthique.

Mme Bambach dépose et commente un résumé des principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 24 octobre 2022. Les dossiers suivants ont été abordés, soit :

- Un projet de politique sur le cheminement de l'utilisateur : une version bonifiée sera analysée à la prochaine rencontre du comité.
- Un état d'avancement des travaux de mise en œuvre du plan d'organisation a été présenté par la PDG.
- Un état de situation quant aux démarches en cours visant à combler les postes vacants au conseil d'administration a aussi été présenté.

AFFAIRES CLINIQUES ET ADMINISTRATIVES

9. BILAN DU PLAN D'ACTION QUALITÉ/SÉCURITÉ : PRÉSENTATION

Invitées : Mmes Sophie Ouellet et Rachel Tremblay

Mme Rachel Tremblay présente et commente le bilan final du plan d'action de la qualité et de la sécurité des soins et des services faisant suite aux événements entourant le décès de Mme Joyce Echaquan en septembre 2020 à l'urgence du CHDL et qui a été travaillé plus largement en plan visant l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins et des services.

10. ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ

Invitées : Mmes Sophie Ouellet et Julie Coulombe

Mme Julie Coulombe présente et commente l'entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le CISSS de Lanaudière. Un état de situation pour l'année 2021-2022 est présenté, de même que les nouveautés, les améliorations ainsi que les enjeux 2022-2023.

S'ensuivent des échanges en lien avec l'étendue du territoire dans la région de Lanaudière et les services non offerts dans la région (par exemple, les traitements en radio-oncologie) : à ce titre, quels moyens peuvent être mis en place pour soutenir les usagers qui doivent se déplacer à Trois-Rivières ou à Montréal pour obtenir les services qu'ils ne peuvent recevoir dans la région.

Cet aspect sera examiné au niveau du projet clinique et la complémentarité dans l'offre de service qui pourrait permettre la mise en place de moyens permettant d'accompagner les usagers dans la prise en charge de leur traitement.

La prochaine présentation de l'entente de gestion et d'imputabilité est prévue à la séance du conseil d'administration de mars 2023.

Lors des prochaines présentations, outre les défis et enjeux, il est suggéré de présenter aussi les réussites.

AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

11. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP

Présenté par M. Philippe Ethier

11.1 Démissions / Congés

Démissions :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 1^{er} novembre 2022;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/11-184

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

1. *D'accepter la démission de **Docteure Belinda Langevin-Gaudreau (16323), omnipraticienne et membre actif**. Sa démission du CISSS de Lanaudière est effective en date du 23 septembre 2022.*
2. *D'accepter la démission de **Docteur Sami Morin-Ben-Abdallah (18055), hémato-oncologue et membre associé**. Sa démission du CISSS de Lanaudière est effective en date du 23 novembre 2022.*
3. *D'accepter la démission de **Docteur Mathieu Péladeau (17132), omnipraticien et membre actif**. Sa démission du CISSS de Lanaudière est effective en date du 6 février 2023.*
4. *D'accepter la démission de **Docteure Floura S M Taher (02603), pédiatre et membre actif**. Sa démission du CISSS de Lanaudière est effective en date du 26 septembre 2022.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Congés :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 1^{er} novembre 2022;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/11-185

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest

APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

1. *D'accepter le congé de maternité de **Docteure Lysanne Bellefeuille (14203), omnipraticienne**, effectif à compter du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 1^{er} mai 2023.*
2. *D'accepter le congé de maternité de **Docteure Anne Cadrin Tourigny (16512), gastro-entérologue**, effectif à compter du 25 février 2023 jusqu'au 25 février 2024.*
3. *D'accepter le congé de maternité de **Docteure Gaëlle Ferri-Vézina (16389), omnipraticienne**, effectif à compter du 25 juin 2022 jusqu'au 25 juin 2023.*
4. *D'accepter le congé de maladie de **Docteure Sylvie Forget (00029), psychiatre**, effectif à compter du 6 septembre 2022 jusqu'au 4 novembre 2022 inclusivement.*
5. *D'accepter le congé de maternité de **Docteure Julie Mireault (19200), dermatologue**, effectif à compter du 10 juin 2022 jusqu'au 8 mars 2023.*
6. *D'accepter le congé de maternité de **Docteure Naoual Oulmoudne (18660), radio-oncologue**, effectif à compter du 21 octobre 2022 jusqu'au 4 septembre 2023.*
7. *D'accepter le congé de maladie de **Docteure Maud Rebeyrol (15526), omnipraticienne**, effectif à compter du 26 septembre 2022, et ce, pour une période indéterminée.*
8. *D'accepter le retrait préventif de **Docteure Annie Rivest (15674), omnipraticienne**, effectif à compter du 30 septembre 2022 jusqu'au 3 janvier 2023, ainsi que son congé de maternité effectif à compter du 4 janvier 2023 au 4 janvier 2024.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Octroi de statuts et privilèges

Médecins omnipraticiens :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 1^{er} novembre 2022, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins omnipraticiens concernés, selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins omnipraticiens du

Québec (FMOQ). Les médecins en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet qui leur a été soumis.

Sur proposition de M. Normand Rivest, dûment appuyée par Mme Louise Paré, les statuts et privilèges sont octroyés aux omnipraticiens suivants :

Résolution n° CA CISSSLAN-2022/11-186				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges octroyés
1) GAUTHIER, Andréanne	18722	Omnipraticienne	Modification de privilèges	Un RETRAIT des privilèges en clinique des jeunes, garde en disponibilité SAD, médecine familiale, soutien à domicile au sein du service de 1 ^{re} ligne CLSC Sud du département de médecine générale pour l'installation CLSC Lamater du CISSS de Lanaudière, à partir du 25 novembre 2022. Les autres privilèges sont conservés.
2) SCHRYER- RAMSAY, Marie-Pierre	03797	Omnipraticienne	Nomination	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en prise en charge en CHSLD, garde en CHSLD au sein du service soins en CHSLD Sud du département médecine générale pour l'installation CHSLD de Repentigny; Des privilèges en garde en CHSLD au sein du service soins en CHSLD Sud du département de médecine générale pour les installations CHSLD de L'Assomption et Centre multivocationnel Claude-David; Des privilèges en réadaptation au sein du service CRDP Le Bouclier du département de médecine générale pour l'installation CRDP Le Bouclier L'Assomption; Des privilèges en UTRF au sein du service gériatrie Sud du département de médecine générale pour l'installation Centre multivocationnel Claude-David du CISSS de Lanaudière, jusqu'au 30 juin 2024.
3) TRINH, Thao Trang	99443	Omnipraticienne	Modification de privilèges	Un RETRAIT des privilèges en médecine-hospitalisation au sein du service de médecine d'hospitalisation Sud du département de médecine générale pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière, à partir du 31 octobre 2022. Les autres privilèges sont conservés.
4) VILLENEUVE, Samuel	03822	Omnipraticien	Nomination	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en médecine-hospitalisation au sein du service médecine d'hospitalisation Nord du département médecine générale pour l'installation Centre hospitalier De Lanaudière;

Résolution n° CA CISSSLAN-2022/11-186				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges octroyés
				Des privilèges en prise en charge, enseignement au sein du service Groupe de médecine familiale Nord du département de médecine générale pour l'installation Centre de santé Masko-Siwin du CISSS de Lanaudière, jusqu'au 30 juin 2024.

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Médecins spécialistes :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 1^{er} novembre 2022, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins spécialistes concernés, selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Les médecins visés en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet qui leur a été soumis.

Sur proposition de M. Normand Rivest, dûment appuyée par Mme Geneviève Gagné, les statuts et privilèges sont octroyés aux spécialistes suivants :

Résolution no CA CISSSLAN-2022/11-187				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
1) ARNAUTOVITCH, Mila	R25506	Pédiatre	Nomination	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en néonatalogie, pédiatrie au sein du service de pédiatrie Sud du département de pédiatrie pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière, jusqu'au 30 juin 2024.
2) AUGER, Éric	04079	Anesthésiologiste	Nomination	Une NOMINATION avec un statut de membre associé avec des privilèges en anesthésie-réanimation au sein du service anesthésiologie Sud du département anesthésiologie pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur (selon entente avec la Clinique chirurgicale de Laval) du CISSS de Lanaudière, jusqu'au 30 juin 2024.
3) CHAREST-MARCOTTE, Alexis	17837	Hémato-oncologue	Changement de statut	Un CHANGEMENT DE STATUT de membre associé à membre actif, effectif à compter du 4 octobre 2022 jusqu'au 27 mai 2023.
4) NAJARIAN, Sabine	03855	Pédiatre	Nomination	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en néonatalogie, pédiatrie au sein du service pédiatrie Nord du département pédiatrie pour l'installation Centre hospitalier De Lanaudière du CISSS de Lanaudière, jusqu'au 30 juin 2024.

Résolution no CA CISSSLAN-2022/11-187				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
5) NGUYEN, Xuan An-Binh	16178	Psychiatre	Modification de privilèges	Un AJOUT de privilèges en pédopsychiatrie au sein du service de psychiatrie Sud du département de psychiatrie pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière, à partir du 7 novembre 2022 jusqu'au 27 mai 2023.

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

AFFAIRES FINANCIÈRES

12. COMITÉ DE VÉRIFICATION DU 2 NOVEMBRE 2022

12.1 *Résumé de la rencontre*

En l'absence de Mme Esther Fournier, présidente, Mme Geneviève Gagné fait état des principaux sujets discutés lors de la rencontre du 2 novembre 2022.

Outre la présentation d'un portrait des radiations des mauvaises créances effectuées au 31 mars 2022, les sujets qui suivent ont également été présentés aux membres du comité de vérification.

12.2 *Programmation et bilan en ressources informationnelles 2022-2023 : présentation*

Présenté par M. Marc Beaudet

Le président du conseil invite monsieur Marc Beaudet à présenter la programmation et le bilan en technologie de l'information pour l'année 2022-2023. Le dossier est soumis pour information.

12.3 *Résultats financiers – Rapport trimestriel AS-617 de la période 6*

Présenté par Mme Chantal Garneau.

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre le rapport trimestriel AS-617 de la période 6 2022-2023 au plus tard le 14 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter le rapport trimestriel AS-617 de la période 6 2022-2023 par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le MSSS permet l'adoption du rapport trimestriel AS-617 à la date ultérieure la plus proche de celle de sa transmission;

CONSIDÉRANT les obligations découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) devant être respectées par l'établissement;

CONSIDÉRANT que, selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que, pour l'exercice financier 2022-2023, l'établissement présente un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un surplus au montant de 49 644 \$ (34 644 \$ aux activités d'exploitation et 15 000 \$ aux activités immobilières), respectant l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que le 2 novembre 2022, le comité de vérification a procédé à l'analyse des résultats financiers et du rapport des heures travaillées de la période 6 - 2022-2023 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance le 7 novembre 2022 des travaux du comité de vérification et en recommande l'adoption;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/11-188

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

« D'adopter le rapport trimestriel de la période 6 - 2022-2023 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un surplus au montant de 49 644 \$ (34 644 \$ aux activités d'exploitation et 15 000 \$ aux activités immobilières), respectant l'équilibre budgétaire;

D'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes adoptées par le conseil d'administration. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.4 Régime rétrospectif de la cotisation 2023 CNESST- choix limite d'assurance par lésion

Présenté par Mme Chantal Garneau

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière statue annuellement sur le choix de limite d'assurance par lésion de la cotisation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière identifie un membre autorisé pour l'envoi du formulaire « Attestation du choix de limite par lésion – ajustement rétrospectif 2023 » et pour tout autre formulaire requis par la CNESST;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 2 novembre 2022 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance le 7 novembre 2022 des travaux du comité de vérification et en recommande l'adoption;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/11-189

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest

APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« DE fixer, pour l'année de cotisation 2023, le choix de limite par lésion à l'équivalent de neuf (9) fois le salaire maximum annuel assurable;

D'autoriser Mme Julie Trudel, directrice adjointe des ressources financières, à transmettre le formulaire requis à la CNESST. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 12 décembre à 18h30 (vidéoconférence).

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 heures.

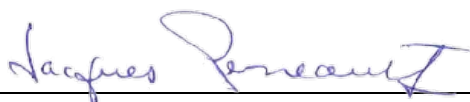
IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/11-190

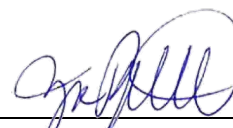
PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

« DE lever la réunion. »



Jacques Perreault
Président du conseil d'administration



Maryse Poupart
Présidente-directrice générale et secrétaire

Pièces jointes :

- Résolutions no CA CISSSLAN-2022/11-186 et CA CISSSLAN-2022/11-187